Votre interlocuteur
M. Benoît RICHARD
Comment Bien Investir
01 87 42 16 27
benoit.richard.cgpi@gmail.com

Comment Bien Investir

DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

©Wizio 2026 DER établi le 28/10/2026

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

M. RICHARD Benoît
Comment Bien Investir
2 Rue de la Chalandie
92370 CHAVILLE

Téléphone : **01 87 42 16 27**
Email : **benoit.richard.cgpi@gmail.com**

INFORMATIONS

L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : **Comment Bien Investir**

Adresse professionnelle ou siège social : 2 Rue de la Chalandie 92370 CHAVILLE

SIREN: 911 354 777

NAF/APE : 6619 B

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Benoît RICHARD, président de Comment Bien Investir**.**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont susceptibles d'être enregistrées dans un fichier informatisé pour le suivi du dossier.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, Comment bien investir s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre Comment bien investir et son client, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquels il est soumis.

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement du dossier et stockées, archivées, détruites, selon les recommandations de la CNIL. Conformément à la loi "Informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Benoît RICHARD : benoit.richard@commentbieninvestir.fr ou contact@commentbieninvestir.fr

Comment bien investir s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

©Wizio 2026 DER établi le 28/10/2026

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 22004462.
Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'ORIAS : https://www.orias.fr au titre de l'activité réglementée suivante :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière indépendante ou non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Démarcheur bancaire ou financier pour Comment Bien Investir.

Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

Comment Bien Investir est membre de l'ANACOFI, de l'ANACOFI-CIF et de l'ANACOFI Courtage sous le numéro E010271.

N° ORIAS : N°22004462

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller et intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG - Add Value
Numéros de polices : AIPIR200023

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseil en investissement financier (CIF), y compris conseil en gestion de patrimoine (CGP)	300 000€	600 000€
Démarchage financier, y compris conseil en gestion de patrimoine (CGP)	300 000€	600 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Audacia	FCPI - Gérant de fonds	Convention de partenariat	Rétrocessions
Eiffel	FCPI - Gérant de fonds	Convention de partenariat	Rétrocessions
Vatel	FCPI - Gérant de fonds	Convention de partenariat	Rétrocessions
Alpheys	Plateforme de produits financiers	convention de partenariat	commissions
Corum	Gestionnaire	convention de partenariat	commissions
France Valley	Gestionnaire	convention de partenariat	commissions

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Iroko	Gestionnaire de SCPI	convention de partenariat	commissions et rétrocessions
Norma Capital	Gestionnaire de SCPI	convention de partenariat	commissions
Remake	Gestionnaire de SCPI	convention de partenariat	commissions et rétrocessions
Sofidy	Gestionnaire de SCPI	convention de partenariat	commissions
Sogenial	Gestionnaire de SCPI	convention de partenariat	commissions

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 22004462.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'ORIAS : https://www.orias.fr au titre de l'activité réglementée suivante :

IAS (Intermédiaire en Assurance), catégorie : courtier en assurance.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, et adresse internet : https://acpr.banque-france.fr

N° ORIAS : N°22004462

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG - Add Value
Numéros de polices : AIPIR200023

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en assurance, y compris conseil en gestion de patrimoine (CGP)	1 500 000€	2 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Intencial	Plateforme - Assureur Apicil	Convention de courtage	Commissions
CORUM LIFE	Assureur	convention de courtage	commissions
GARANCE	Assureur	convention de courtage	commissions
GENERALI	Assureur	convention de partenariat	commissions
NORTIA	Assureur	convention de courtage	commissions
SELENCIA	Assureur	convention de courtage	commissions
UAF LIFE SPIRICA	Assureur	convention de courtage	commissions
UNEP	Assureur	convention de courtage	commissions
VIE PLUS Suravenir	Assureur	convention de courtage	commissions

©Wizio 2026 DER établi le 28/10/2026

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité. Cette prise en compte peut porter sur les axes suivants :

- la proportion de l'investissement réalisée dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie européenne (investissement aligné sur la taxonomie) ;
- la proportion de l'investissement réalisée dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR ;
- la prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

Vos préférences en matière de durabilité sont recueillies au moyen d'un questionnaire spécifique, qui permet une analyse plus qualitative.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

I. Médiateur compétent pour les litiges avec une entreprise :
Médiateur de l'ANACOFI
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II. Médiateurs compétents pour les litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF
M. Rémi Bouchez, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
17 place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02
Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

Pour les activités d'assurance
La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09
Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

©Wizio 2026 DER établi le 28/10/2026

RÉMUNÉRATION

Les honoraires
Étude patrimoniale (audit et stratégies préconisées : civil, financier, impôt sur le revenu, transmission…) : devis établi sur la base du tarif horaire, en fonction de la complexité du dossier, et précisé dans la lettre de mission.
Contrat de suivi patrimonial annuel personnalisé : conditions précisées dans la lettre de mission.
Suivi d'allocation d'actifs : de 0,25 % à 0,50 % par an.
Tarif horaire : jusqu'à 250 € HT selon le domaine d'expertise requis.

Les commissions
Pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par tout ou partie des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui commercialise le produit, auxquels peut s'ajouter une fraction des frais de gestion, au maximum 50 % de ceux-ci.
Ces éléments sont détaillés dans la lettre de mission et dans le rapport d'adéquation.

Nature du conseil et rémunération
Option 1, conseil indépendant : la rémunération du conseiller est versée exclusivement par le client. Si le conseiller reçoit une rémunération d'un fournisseur d'instruments financiers, il la reverse intégralement au client dans les meilleurs délais. Le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché, suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, et qui ne se limitent pas à ceux émis par des entités avec lesquelles il entretient des liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Option 2, conseil non indépendant : le conseiller peut conserver les commissions versées par les promoteurs des produits ou les intermédiaires intercalés. Il s'appuie sur une analyse d'un éventail large d'instruments financiers disponibles sur le marché, suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, y compris ceux de partenaires avec lesquels il entretient des relations contractuelles.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Les modes de communication utilisés entre le professionnel et le client sont les suivants :

Rendez-vous en présentiel, au domicile du client ou dans un lieu convenu
Téléphone, SMS et WhatsApp
Visioconférence
Courrier
E-mail

©Wizio 2026 DER établi le 28/10/2026

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS
(Article 325-23 du règlement général de l'AMF et instruction AMF DOC-2012-07)

Modalités de saisine
Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté :
Par courrier : Comment Bien Investir, 2 rue de la Chalandie, 92370 Chaville
Par téléphone : 01 87 42 16 27
Par e-mail : contact@commentbieninvestir.fr

Délais de traitement
Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse, sauf circonstances particulières dûment justifiées.

En l'absence de réponse satisfaisante, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent mentionné dans la rubrique Médiateurs.

RGPD

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par Benoît Richard, responsable du traitement. Comment Bien Investir ne les communique qu'aux tiers auxquels leur transmission est nécessaire à l'exécution des prestations convenues ou au respect de ses obligations réglementaires.

Ces informations sont conservées pendant toute la durée de la relation, puis 5 ans après la fin de celle-ci. Elles sont destinées exclusivement à Comment Bien Investir.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant, que vous pouvez exercer en contactant :

Benoît Richard
Comment Bien Investir
2 rue de la Chalandie
92370 Chaville
benoit.richard.cgpi@gmail.com

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

©Wizio 2026 DER établi le 28/10/2026

CONSENTEMENT DE COMMUNICATION

☐ J’autorise mon conseiller à m’envoyer des communications électroniques pouvant avoir un caractère promotionnel.

☐ J’autorise mon conseiller à me contacter par téléphone pour des sujets à caractère promotionnel.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client
Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller
Fait à :
Date :
Signature :

©Wizio 2026 DER établi le 28/10/2026